

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°13

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 22 mars 2017 – 18h30**

Gray – Salle du Conseil de la CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 1^{er} février 2017

2-Fonctionnement du PETR

1-Débat d'Orientations Budgétaires 2017.

3-Pays Graylois

- Plan Climat Energie Territorial :
- Actions de communication : modification de la demande de subvention à l'Ademe,
- Schéma directeur des énergies renouvelables : point d'information,
- TEPcv : opération « ruchers » : demande d'abondement de l'enveloppe attribuée,
- Contrat Local de Santé : point sur la démarche,
- Contrat de Ruralité : point sur la démarche,
- CADD 2015-2017 : point sur la démarche.

4-Schéma de Cohérence Territoriale

- Point sur l'avancement de la démarche (ateliers, travaux du CD, laboratoire Théma, prestations extérieures, questionnaire...).

5-Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le 22 mars à 18 heures 30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 14 mars 2017.

Délégués titulaires présents : ABBEY Serge, ALBIN Michel, BLINETTE Alain, BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, GRANTE Dominique, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, LOUVOT Jean-Pierre, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès.

Etait porteur d'un pouvoir : ALBIN Michel pour MAUCLAIR Michel, BLINETTE Alain pour FLETY Anne-Laure, LAVOYE Patrice pour ALLIOT Michel.

Délégués suppléants présents : BAUGEY Joël, COCUSE Colette, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, MEULLE Maurice, PAQUIS-OLIVIER Martine, TAMISIER Eric.

Autres présents : BARON Laurence, DEPRIESTER Emmanuel, DESCHAMPS Stéphanie, OVIGNE Sophie (équipe technique).

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli l'ensemble des membres du comité syndical et vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Claude DEMANGEON est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 01/03/17

Frederick HENNING annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 1^{er} février dernier. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans autre observation émise, le président propose de valider le document.

→ Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2017.

2-Fonctionnement du PETR

■ Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le projet de DOB 2017 du PETR.

Il en fait lecture et demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Il précise que désormais, le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu **à un débat ET à un vote acté par une délibération** à transmettre aux services de la Préfecture.

Le DOB 2017 sera également transmis aux quatre EPCI membres et affiché dans les locaux du PETR.

Concernant le Plan Climat Air Energie Territorial obligatoire pour les EPCI dont la population est supérieure à 20.000 habitants (page 8), Bruno DEGRENAND s'interroge sur le lien avec le PCET en cours à l'échelle du Pays et demande qui de la CCVG ou du PETR réalisera le PCAET.

Frederick HENNING répond que ce sera à la CC Val de Gray de le réaliser mais que le PETR sera présent en appui technique pour faire le lien entre les deux démarches.

Concernant la projection du documentaire « Qu'est-ce qu'on attend ? » (page 12), Jean-Pierre LOUVOT est intéressé pour qu'il soit également projeté au cinéma de Dampierre.

Laurence BARON indique que, suite à un échange avec les services de la Trésorerie, les audits énergétiques des 33 bâtiments publics ne seront finalement pas inscrits en investissement en 2017 mais en fonctionnement, dans la mesure où il s'agit d'une étude portée par le PETR pour le compte de 15 collectivités. A cet instant, il n'y a pas de garantie que les collectivités engagées dans l'opération réalisent les travaux préconisés suite à ces audits.

Sans autre observation de la part des délégués présents, Frederick HENNING propose d'adopter les orientations budgétaires 2017 du PETR.

→ Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le projet de Débat d'Orientations Budgétaires 2017 du PETR du Pays Graylois.

3-Pays Graylois

3.1 Plan Climat Energie Territorial

■ Actions de communication : modification de la demande de subvention à l'Ademe

Le président explique que lors du comité syndical du 14 décembre 2016, il a été approuvé le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Ademe, pour la période 2017-2018, pour des actions de communication dans le cadre du PCET.

Après un point fait avec les services de l'Ademe, certaines modifications ont dû être apportées, à la demande du co-financeur. Il est ainsi proposé une modification de la délibération prise, avec un nouveau plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant TTC	Financier	%	Montant TTC
Former les agents et les élus des collectivités sur l'intégration de critères environnementaux dans la commande publique	3.000 €	Ademe Bourgogne Franche-Comté	80	12.080 €
Sensibiliser les élus à l'extinction de l'éclairage public la nuit	2.200 €	PETR du Pays Graylois	20	3.020 €
Sensibiliser et former les élus à l'aménagement du territoire sobre en énergie	4.000 €			
Communiquer sur les démarches mises en œuvre dans le cadre du PCET	5.900 €			
TOTAL	15.100 €		100	15.100 €

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- valide les actions de communication et de sensibilisation présentées pour la période 2017-2018,
- approuve le plan de financement prévisionnel proposé,
- autorise le président à solliciter le financeur mentionné ci-dessus,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement du financeur ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président à signer les documents nécessaires à l'engagement de l'opération.

■ Schéma directeur des énergies renouvelables : point d'information.

Le président indique que l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables constitue l'action 1.1 du programme d'actions du PCET.

Dans la continuité de l'étude du « Plan d'Approvisionnement Territorial » (PAT) réalisé en 2016 et représentant le volet bois-énergie du futur schéma, l'objectif en 2017 est de lancer la consultation de prestataires et d'en retenir un (ou plusieurs) pour réaliser l'étude.

Il précise que le schéma directeur des énergies renouvelables est inscrit au Contrat d'Aménagement et de Développement Durable 2015-2017 signé avec le conseil régional.

Des aides de la Région et de l'Ademe sont mobilisables, à hauteur de 80% maximum du coût total, estimé à l'heure actuelle à 60.000 euros.

Il informe que le dossier de consultation des entreprises (procédure MAPA) est en cours de rédaction, l'objectif étant d'attribuer le marché avant l'été.

Thierry SAVIN fait remarquer que le PETR n'a pas la compétence en matière d'énergies renouvelables.

Frederick HENNING et Emmanuel DEPRIESTER expliquent qu'il ne s'agit nullement d'un document opposable mais bien d'une étude à l'échelle du PETR destinée à apporter des connaissances sur les gisements d'énergie renouvelables valorisables sur le territoire. Le document sera à considérer comme un outil d'aide à la décision.

→ **Le comité syndical prend note de cette information.**

■ **TEPcv : opération « ruchers » : demande d'abondement de l'enveloppe attribuée**

Emmanuel DEPRIESTER rappelle que dans le cadre de l'avenant à la convention TEPcv signé en décembre 2016, le Pays Graylois bénéficie d'un soutien financier pour l'opération « Abeille, sentinelle de l'environnement », en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF).

Suite aux premiers échanges avec l'UNAF, il apparaît qu'une mauvaise interprétation des modalités financières a été faite.

L'appui financier initial sollicité, d'un montant de 12.000 €, ne couvrira en effet qu'une seule année d'accompagnement pour le suivi sanitaire et l'animation (année 2017). Or, le Pays Graylois doit s'engager avec l'UNAF pour une durée de trois ans.

En d'autres termes, l'accompagnement 2018 et 2019 ne bénéficiera plus de l'appui financier TEPcv.

Il est proposé, à ce titre, de solliciter un abondement de l'enveloppe TEPcv de 24.000 € pour cette opération, portant ainsi la demande d'aide à 36.000 € :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant TTC	Financier	%	Montant TTC
Suivi sanitaire des ruchers et animation pour la période 2017-2020	45.000 €	TEPcv	80	36.000 €
		Autofinancement	20	9.000 €
TOTAL	45.000 €		100	45.000 €

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- valide la demande d'abondement de l'enveloppe TEPcv pour cette opération,
- approuve le nouveau plan de financement prévisionnel proposé,
- autorise le président à solliciter le financeur mentionné ci-dessus,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement du financeur ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président à signer les documents nécessaires à l'engagement de l'opération.

3.2 Contrat Local de Santé : point sur la démarche

Le président informe que le recrutement de l'animateur santé est en cours. Le PETR a reçu six candidatures et en a retenu trois pour un entretien qui aura lieu le 5 avril prochain.

→ **Le comité syndical prend note de cette information.**

3.3 Contrat de Ruralité : point sur la démarche

Laurence BARON explique que les ateliers de concertation se sont tenus les 9 et 15 mars au cours desquels les participants (élus et partenaires) se sont prononcés sur les éléments de diagnostic présentés et ont identifié des enjeux pour le territoire (voir pièce jointe).

Les comptes rendus de ces ateliers ont été transmis aux délégués du PETR par email.

Elle précise qu'il a été acté que la signature du contrat-cadre interviendra en fin avril 2017 et que la finalisation des fiches-actions devra être effective avant le 30 juin 2017.

Au préalable de la signature de l'accord-cadre, les grandes étapes sont les suivantes :

1-Priorisation par les élus du PETR des enjeux pour en faire ressortir les « grands objectifs pour le territoire »

2-Choix des projets qui seront inscrits dans le contrat de ruralité

→ **Seront inscrits dans le contrat de ruralité uniquement les projets qui répondent à ces grands objectifs et qui sont éligibles à des crédits de l'Etat (DETR, FNADT, FSIL...).**

Après la signature de l'accord-cadre :

3-Rédaction des fiches-actions correspondant à chacune des opérations inscrites (travail conjoint PETR – maîtres d'ouvrages)

4-Signature de la convention administrative et financière **avant le 30 juin 2017**

Chaque maître d'ouvrage gèrera ensuite le dépôt de ses projets auprès des co-financeurs.

Le PETR sera le coordonnateur du contrat et fera régulièrement le point avec les porteurs de projets pour suivre l'avancement des opérations.

→ **Le président annonce que la priorisation par les élus du PETR des enjeux pour en faire ressortir les « grands objectifs pour le territoire » (phase n°1) est prévue à l'ordre du jour du comité syndical du 5 avril.**

3.4 CADD 2015-2017 : point sur la démarche

Le président rappelle que la phase de revoyure du CADD 2015-2017 s'achèvera le 15 avril. A cette date, le PETR devra s'être prononcé sur :

- la liste des projets abandonnés ou retirés du contrat,
- les nouveaux projets susceptibles d'être financés.

Il fait un point sur les actuels projets inscrits et maintenus (*voir pièce jointe*) et évoque deux nouveaux projets susceptibles d'être intégrés au CADD :

- la création d'un pôle éducatif de Dampierre-sur-Salon, porté par le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Salon-Saône. La Région pourrait intervenir sur la partie périscolaire uniquement,
- la création d'une recyclerie multi-partenariale à Arc-lès-Gray, portée par le Sytevom. La Région pourrait intervenir pour l'aménagement des locaux, l'achat de caissons de recyclerie et, sous réserve, pour les travaux intérieurs.

Laurence BARON précise que ces deux projets sont actuellement en cours d'arbitrage par les services régionaux dans la mesure où :

- ils sont en attente de pièces complémentaires pour le projet de pôle éducatif (notamment la surface de l'équipement réservée pour le périscolaire et le coût des travaux correspondant),
- le service juridique doit trancher sur le financement possible des travaux d'intérieur du bâtiment, le Sytevom n'étant pas propriétaire des locaux.

La maquette financière finale sera présentée lors du comité syndical du 5 avril et sera soumise au vote des délégués.

→ **Le comité syndical prend acte de ces informations et donne un accord de principe pour l'intégration des deux projets au CADD, dans l'attente de la levée des réserves des services régionaux.**

4-Schéma de Cohérence Territoriale

■ Point sur l'avancement du projet

Stéphanie DESCHAMPS rappelle la date du prochain atelier thématique sur l'armature urbaine qui se tiendra le 13 avril 2017 à 10h à la communauté de communes Val de Gray. Il restera ensuite les ateliers relatifs à l'agriculture et à la consommation foncière.

Les bureaux d'études, Even Conseils et la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, finalisent le diagnostic du territoire.

Le laboratoire Théma sera en mesure de rendre l'analyse de la consommation foncière d'ici le mois de mai. Actuellement les étudiantes traitent les données sur informatique pour ensuite faire des repérages terrain.

Afin de sécuriser la procédure du SCoT et d'éviter tout recours, le cabinet juridique Lexcap va transmettre une note pour compléter la délibération de prescription du SCoT prise en 2014. Cette dernière ayant été rédigée de manière très généraliste (peu de matière pour argumenter à l'époque), il s'agira de compléter les objectifs poursuivis en reprenant et en développant les enjeux identifiés lors des différents ateliers de concertation.

Une étude supplémentaire va compléter le diagnostic du SCoT. En effet l'Agence Régionale de Développement (ARD BFC) a proposé de réfléchir aux localisations préférentielles de développement économique. Le rendu de cette étude est prévu pour le mois de juin. Une présentation sera organisée pour les membres du PETR.

Elle évoque également le calendrier du SCoT en annonçant :

- **Les ateliers territoriaux du SCoT** pour la présentation du diagnostic dans chaque communauté de communes à prévoir entre le 15 juin et le 14 juillet. Chaque EPCI devra communiquer au PETR des dates pour organiser ces réunions, soit en conseil communautaire soit lors d'une réunion spécifique.
La durée de la réunion étant estimée à 1h30-2h, Michel RENEVIER et Nicole MILESI souhaiteraient une réunion spécifique pour bien prendre le temps d'expliquer et de débattre.
- **L'organisation de deux comités de pilotage SCoT** en juin et septembre (dates à définir),
- **La réunion avec les personnes publiques et associées (PPA)** en septembre (date à définir)
- **La réunion publique de présentation du diagnostic** le 19 octobre 2017 à 20h à l'Espace Festi'Val. Une annonce sera notamment faite dans la lettre n°2 du SCoT qui sera distribuée en septembre.

Elle rappelle enfin que chaque commune a été destinataire d'un questionnaire destiné à compléter le diagnostic. A ce jour une trentaine de communes seulement ont retourné le document. La date butoir est fixée au 10 avril 2017.

→ **Le comité syndical prend note de ces informations.**

5-Informations et questions diverses

■ Conférence des Maires 2017

Le président souhaite fixer une date pour la prochaine Conférence des Maires (pour rappel, la précédente s'était tenue le 16 juin 2016 au Festi'Val).

➔ **Date non déterminée. Le point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain comité.**

■ Comité syndical du 5 avril

Le président évoque la possibilité de faire les comités syndicaux dans les autres EPCI, pour qu'il y ait un roulement.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 19h30.